NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

114 N° 1 1992

Notre responsabilité à l'égard de la Chine. Pour une Église réconciliante

Aloysius B. CHANG CH'UN SHEN (s.j.)

p. 87 - 98

https://www.nrt.be/en/articles/notre-responsabilite-a-l-egard-de-la-chine-pour-une-eglise-reconciliante-62

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Notre responsabilité à l'égard de la Chine

POUR UNE ÉGLISE RÉCONCILIANTE*

I. - Situation actuelle de l'Église chinoise

Le croyant observe, analyse et juge les situations à la lumière de sa foi. Mes propos ne peuvent prétendre à l'objectivité absolue. Celle-ci n'existe pas. La Chine est immense. L'Église y est tout naturellement répandue à travers un vaste territoire et les situations diffèrent selon les régions. Il importe de ne pas perdre de vue ce point fondamental. Il serait stupide, surtout après un seul et unique voyage, d'émettre des jugements à l'emporte-pièce qui vaudraient pour la totalité de l'Église en Chine. De telles opinions ne pourraient être que superficielles et erronées. Ce qui suit se fonde sur ce que j'ai pu voir de mes propres yeux, ce que j'ai entendu d'autres personnes ou encore ce que j'ai pu glaner au cours de mes lectures. Chacun pourra compléter en fonction de ses propres informations.

1. Le contexte

L'Église des années 90 vit en Chine sous un régime communiste différent de celui qu'elle a connu dans les années 50. Il y a *liberté de croyance religieuse*, mais cette « liberté » est tout au plus tolérée par un gouvernement communiste et socialiste, dont l'idéologie limite la compréhension qu'il faut avoir de la religion. Le régime autorise la religion à se donner une organisation communautaire, une expression liturgique et une discipline religieuse. Actuellement, c'est le seul genre de liberté dont les organisations religieuses puissent jouir.

La Constitution chinoise interprète de manière restrictive la *liberté de croyance religieuse*. Elle interdit toute ingérence étrangère dans le cas de religions qui entretiennent des relations mondiales, telles que le bouddhisme, l'islam, le protestantisme et le

---

* Ce texte d'un théologien chinois de renom, actuellement supérieur provincial S.J. de Taiwan, reproduit la substance de conférences récentes sur la situation de l'Église catholique en Chine continentale. En parlant d'« Église-pont » l'auteur fait allusion à l'invitation pressante adressée par Jean-Paul II aux catholiques chinois, notamment ceux de Taiwan et Hong-Kong : n'ont-ils pas une responsabilité particulière dans l'œuvre de rapprochement entre l'Église universelle et l'Église chinoise ainsi que dans la réconciliation des catholiques du continent entre eux ?

catholicisme. La religion est un domaine ne relevant que de l'administration interne de la Chine. Les puissances étrangères n'ont aucun titre à y intervenir en quelque manière que ce soit. À cause de son caractère international, ainsi qu'en raison de sa structure et de son organisation administrative, l'Église catholique connaît une situation moins favorable que celle des autres groupes religieux qui ne disposent pas d'une direction aussi centralisée. La primauté du pape et le Vatican, avec ce qui apparaît comme une organisation politique, rendent le gouvernement communiste extrêmement soupçonneux.

Sous le régime communiste, la religion existe pour le bien du pays et de la société. Le Département du Front Uni du parti a plusieurs bureaux ; l'un de ceux-ci est chargé de définir la politique religieuse, de la mettre en œuvre et de contrôler l'administration des organismes religieux. Sous le Département du Front Uni et celui des Affaires religieuses, il y a l'Association catholique Patriotique. Dans le cas de l'Église protestante, le Mouvement patriotique de la triple autonomie joue un rôle similaire. Les bouddhistes, les taoïstes et les musulmans ont aussi leurs associations parallèles. Le schéma ci-dessous représente la structure de l'Église et de l'État en Chine.

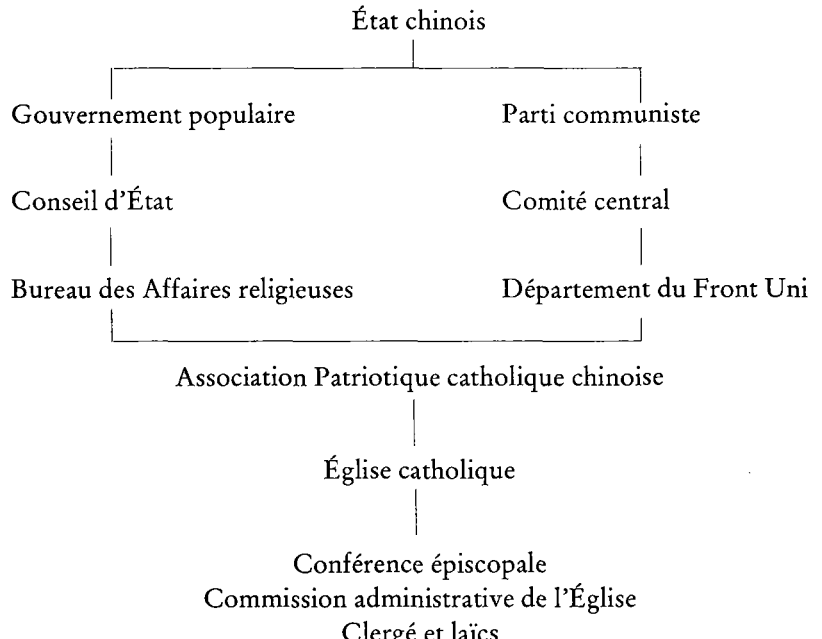

Le Front Uni et le Bureau des Affaires religieuses utilisent l'Association Patriotique comme organe de liaison entre le Parti et le gouvernement d'une part et l'Église de l'autre. L'Association est chargée de transmettre à l'Église les directives et les orientations du gouvernement et du parti. Inversement elle fait également connaître au gouvernement les besoins de l'Église.

L'Association Patriotique des Catholiques Chinois a un président et un vice-président ; ses membres sont des évêques, des prêtres, des religieuses et des laïcs. Elle est divisée en associations nationale, provinciales et locales ; elle détermine ses orientations et les met en œuvre en fonction des requêtes du Département du Front Uni. Durant les premières années, la manière de travailler de l'Association Patriotique différait considérablement de ce qu'elle est aujourd'hui. Elle a cependant apporté de nombreuses contributions à l'Église. Grâce à la médiation de l'Association auprès du gouvernement, beaucoup d'églises ont été reconstruites. Somme toute, c'est une organisation docile, qui adapte ses actions et son discours en fonction des directives du parti. De soi cette Association n'est ni une organisation ecclésiale ni une communauté.

2. *La situation*

Nous ne devons pas perdre de vue que le contexte n'est pas favorable à la liberté religieuse. L'Église est divisée en deux : l'Église officielle et l'Église non officielle. Cet article utilise les deux expressions plutôt que des termes plus communs, mais prêtant davantage à confusion : « Église patriotique » (ou *above ground*) et « Église du silence » (ou « clandestine » : *under ground*). L'Église officielle est reconnue par le gouvernement ; l'autre non ; et l'antagonisme marque les relations entre ces deux entités.

a. *L'Église officielle*

Cette Église est tenue de suivre les instructions du Parti et du gouvernement ; elle ne tolère aucune interférence étrangère. Elle exécute la politique d'indépendance et d'autonomie dans l'administration ecclésiale. Elle est surtout connue pour choisir et consacrer ses propres évêques. Cela entraîne pour conséquence une communion incomplète entre l'Église locale et le Saint-Siège, en particulier au niveau juridique. Dans le passé, sous la pression gouvernementale, cette Église manifestait une certaine hostilité envers Rome. Plus récemment cependant, cette attitude s'est progressivement adoucie. Aujourd'hui l'Église officielle reconnaît

ouvertement que la primauté pastorale du pape appartient au contenu de la foi. Elle prie même pour lui.

Prenant acte de ce relâchement de tension, certaines personnes qui ne vivent pas en Chine ont surestimé l'Église officielle actuelle et négligé le fait qu'il existe encore de nombreux problèmes. Nous ne pouvons pas nier que la communion de l'Église officielle avec Rome est tronquée. Cela est vrai au moins au niveau juridique, même s'il y a toujours à bien des égards une communion dans la foi : par exemple la communion de la foi commune dans le Père, de la vie partagée dans le Fils et dans le Saint-Esprit, ainsi que celle d'Écritures communes.

« À quoi bon parler d'un manque de communion au niveau juridique ? », demanderont certains. « La réalité n'est-elle pas plus importante que la loi ? » Ceci peut paraître raisonnable à première vue. Mais, étant donné que la loi est indispensable pour l'ordre social et l'unité, notre attitude envers elle devrait être plus positive. Dans la société contemporaine, de nombreuses voix rivalisent pour proposer des solutions aux myriades de problèmes auxquels doit faire face notre monde moderne. Où trouver conseil et orientation ? Le pape, représentant l'Église entière, s'exprime dans ses lettres encycliques et parle au monde entier. Il veut que l'Église n'ait qu'une seule voix. C'est là la fonction d'unification exercée par le pape, fonction inconnue parmi les Églises protestantes.

Je maintiens que la communion incomplète de l'Église chinoise officielle avec le pape est à tout le moins un problème et qu'il sera selon tout espoir résolu un jour. Une indication de cette possibilité réside dans le fait que certains évêques en Chine ont déjà été reconnus par Rome.

b. *L'Église non officielle*

Le gouvernement communiste ne reconnaît pas cette Église. Nous employons donc le terme d'« Église non officielle » plutôt que celui d'« Église fidèle » ou celui d'« Église souterraine », terme très ambigu, car il évoque l'Église « des catacombes » dans la Rome ancienne. Cette Église non officielle n'accepte pas les exigences du Parti : indépendance et autonomie (*selfgovernment*). Elle maintient fermement l'union complète avec le pape, afin de sauvegarder la nature hiérarchique de l'Église et la loyauté envers la primauté pontificale. Il y a antagonisme entre l'Église officielle et l'Église non officielle. Toutes deux cependant, malgré leurs différences, sont affectées par la situation particulière de l'Église en Chine.

II. - Analyse de la situation présente

Nous allons maintenant analyser la situation que nous venons de décrire. Cela implique évidemment que nous portions des jugements. Notre intention est de le faire dans l'esprit de l'Évangile, en accord avec les valeurs de notre foi et la Tradition de l'Église.

1. La relation entre l'évêque et l'Église

Selon la théologie traditionnelle (toujours valable aujourd'hui), l'Église particulière est une communauté de foi, qui fait partie intégrante du peuple de Dieu. Elle se compose de l'évêque, du clergé et des laïcs. En vertu de sa charge de premier pasteur du diocèse, l'évêque sauvegarde l'unité et la catholicité de l'Église. En d'autres termes, l'évêque, comme tête, représente la communauté ecclésiale particulière et guide sa vie et son activité, tout en étant étroitement lié avec les autres pasteurs. Il doit aussi être en communion avec le pape et, sous sa direction, faire paître son troupeau. Sans cela, son Église ne pourrait préserver son unité et sa catholicité. L'évêque doit avoir la permission du pape pour son ordination et sa désignation à la tête d'un diocèse. Cela est exigé par la loi de l'Église. Être élu et ordonné sans l'autorisation pontificale est non seulement illégal, mais brise la communion avec le pape.

2. La situation illégale de l'Église officielle

L'ecclésiologie contemporaine ainsi que le Droit canonique affirment que, sans l'approbation pontificale, l'élection, l'ordination et la nomination comme évêque d'un diocèse sont illégales. La communauté ecclésiale dont il est le pasteur est également en situation illégale. Cette illégalité brise la communion du diocèse particulier avec les autres évêques, avec le pape et même avec l'Église tout entière. Permettez-moi de préciser clairement que cette question de l'illégalité et de la communion selon la loi ne doit pas être confondue avec l'enjeu fondamental du salut.

Toute action illégale suppose un choix qui, à son tour, implique une responsabilité juridique et une responsabilité morale. Analysons ces deux termes. Étant donné la situation présente très particulière de l'Église de Chine, de nombreux facteurs interviennent dans la question de la responsabilité. (Ici nous ne pouvons que faire une analyse générale de la situation sans entrer dans le détail des cas particuliers de tel ou tel évêque.) Au passif, il y a l'environnement extérieur, qui engendre la peur, l'intimidation et la tentation de rechercher un avantage personnel. Mais on tiendra

compte du fait qu'une décision illégale peut invoquer des besoins pastoraux. À moins de se trouver personnellement impliqué dans une telle situation, comment comprendre celui qui, privé de tout secours et dénué d'alternatives viables, considère qu'il est impossible d'agir autrement ?

Nous devons admettre que, même en tenant compte de la situation, une personne qui agit contrairement à la loi ne peut pas récuser toute responsabilité. Néanmoins, l'évêque qui accepte l'ordination dans l'Église officielle, afin d'assurer la vie sacramentelle et liturgique ainsi que la guidance morale des fidèles, apporte une contribution bien réelle à l'Église de ce lieu et de ce temps, *même si cette action n'est pas en conformité avec la loi.* En un mot nous ne pouvons pas nier l'existence de l'acte illégal et la responsabilité légale de l'évêque concerné. Mais cette responsabilité diffère selon les individus et nous devons par tous les moyens essayer de comprendre la situation.

Les individus, nous l'avons dit, portent la responsabilité de leurs actions illégales ; nous n'avons cependant aucun moyen de juger l'état de leur conscience ou de leur responsabilité morale. Seule la personne concernée peut en répondre devant Dieu. Il est préférable que nous ne discutions pas la responsabilité morale d'une personne et que nous nous abstenions de juger si elle est coupable ou non.

Il est très important que nous n'essayions de mesurer la culpabilité d'aucun membre de l'Église officielle. Au contraire, nous devrions plutôt tenter de comprendre les circonstances de leurs actions illégales. Par exemple, les prêtres travaillant dans le diocèse d'un évêque en situation illégale agissent illégalement, mais à des degrés divers. Certains prêtres qui n'ont jamais rejoint l'Association Patriotique ont souffert énormément pour la foi. D'aucuns ne coopèrent à présent avec un évêque en situation illégale que pour assurer la vie sacramentelle et spirituelle des fidèles ; d'autres se sont mariés. Il est clair que la responsabilité des uns et des autres diffère selon le type de collaboration.

De nombreux laïcs qui prennent part aux célébrations liturgiques de l'Église officielle ignorent tout du caractère légal ou illégal de ces affaires ecclésiales. Ils mènent une vie de foi et reçoivent des sacrements valides. Il est inutile de parler de responsabilité en ce qui les concerne.

Résumons-nous : 1. Les prêtres, les religieuses et les laïcs appartenant à l'Église officielle sont affectés par la situation irrégulière d'un évêque qui n'a pas été ordonné conformément à la

loi ; leur responsabilité légale est engagée à des degrés divers. 2. En ce qui concerne la responsabilité morale, seules les personnes directement et personnellement impliquées peuvent répondre. 3. Les autres personnes, tout spécialement celles qui ne vivent pas sur le continent, devraient éviter de discuter publiquement, d'analyser et de juger ces affaires de conscience.

3. La légalité de l'Église non officielle

L'Église non officielle n'est pas reconnue par le parti communiste et par le gouvernement. Puisque les évêques de cette Église maintiennent la pleine union avec le pape, ils sont en situation légale aux termes du droit canonique. Au prix de grands sacrifices, ils affrontent des dangers permanents, mais restent fidèles à leur foi, afin de sauvegarder l'orthodoxie de l'Église. Ils sont loyalement attachés à la primauté du pape et continuent la longue tradition ecclésiale du martyre en temps de persécution.

Au cours de sa longue histoire, l'Église n'a jamais encouragé ses membres au compromis ou au reniement de leur foi en période de persécution. Nous devons reconnaître comme un fait que l'Église non officielle est restée fidèle à l'Église universelle et a préservé l'unité catholique durant ces quarante dernières années.

Naturellement les prêtres, les sœurs et les laïcs qui vivent sous la direction de tels évêques sont eux-mêmes en situation conforme à la loi. Prenant en considération les circonstances dans lesquelles ils vivent et les difficultés qu'ils endurent, nous pouvons comprendre pourquoi les fidèles de l'Église non officielle montrent peu de compréhension pour l'Église officielle et pourquoi ils maintiennent même une attitude hostile à leur égard. Il est clair que tous les membres de l'Église non officielle ne sont pas des saints. De plus les évêques de l'Église officielle qui ont été reconnus par Rome jouissent maintenant eux aussi d'une communion complète avec le pape et l'Église universelle. Nous devons souligner le fait que la communion avec Rome n'est pas limitée à des affaires de loi. Il existe d'autres liens tels que la prière, les Écritures, les sacrements, etc.

En disant ceci je n'ai pas l'intention de minimiser l'importance des liens de pleine communion avec Rome. En raison du fait que la messe est le centre de la vie liturgique de l'Église et symbolise son unité, les autorités de l'Église ont interdit aux prêtres en situation régulière de concélébrer avec ceux qui ne le sont pas. L'Église officielle pour sa part sait que de telles concélébrations iraient aussi à l'encontre des directives gouvernementales.

Enfin il ne nous appartient pas de poser un jugement moral sur certaines des actions entreprises par quelques membres de l'Église non officielle affrontés actuellement à tant de difficultés.

4. Opinions théologiques

L'Église en Chine est aujourd'hui sous la mouvance du Saint-Esprit, qui permet qu'un pluralisme existe dans la communauté catholique. Nous avons perçu cela à partir des différents phénomènes décrits et analysés ci-dessus. L'Esprit permet à des évêques en situation illégale, agissant conformément au principe du « moindre mal », d'exercer leur activité dans une atmosphère entièrement hostile à la vie de foi. L'Église non officielle également, sous la mouvance de l'Esprit, a sauvegardé l'orthodoxie ecclésiale et l'unité catholique. Les deux parties sont soucieuses de la foi et de la vie morale de la communauté chrétienne et toutes deux, à différents degrés, ont à supporter les pressions exercées par le régime communiste.

À la lumière de cette situation extrêmement complexe, les interactions entre l'Église officielle et l'Église non officielle sont de la plus haute importance. Je voudrais proposer brièvement trois voies possibles pour de tels échanges : a. communion et accord mutuel ; b. coexistence pacifique ; c. antagonisme.

a. *Communion et accord mutuel.* Dans le numéro 299 (octobre 1990) de la *Clergy Review*, un article de John Baptist Jiang affirme que, dans une certaine région de Chine, deux évêques, dont l'un est officiel et l'autre non, vivent ensemble dans la même maison. Bien que cet article ne précise pas jusqu'où va cette communion, nous pouvons dire qu'une telle situation existe. Nous devons cependant nous demander ce que signifie réellement cette « communion ». Est-elle limitée à l'amour que les chrétiens doivent avoir les uns envers les autres ? D'un point de vue négatif, cela pourrait signifier la volonté d'éviter les conflits à tout prix et, d'un point de vue positif, celle de poser les jalons d'une coopération en certains domaines. C'est un fait qu'il existe déjà de nombreux niveaux de communion au sein de la communauté chrétienne. L'Église officielle et l'Église non officielle appartiennent à la même Église de Jésus-Christ ; toutes deux partagent la même vie trinitaire de grâce ; toutes deux ont reçu le même baptême et lisent les mêmes Écritures.

Cependant il existe une différence en termes de communion hiérarchique. En ce qui concerne la hiérarchie, la « communion » signifie davantage que la simple reconnaissance du fait que Jésus-Christ est la tête de l'Église. Cela inclut aussi l'acceptation de la primauté du pape. Dans le cas des deux évêques vivant dans la même demeure, certains pourraient estimer que la « communion » existe

déjà entre eux. Nous avons à nous demander cependant si la communion hiérarchique existe également : n'exige-t-elle pas que l'évêque de l'Église officielle renonce à la politique d'indépendance et d'autonomie et laisse l'évêque de l'Église non officielle prendre la direction de l'Église locale ?

b. *Coexistence pacifique.* Le second mode de relations est la coexistence pacifique, chaque Église faisant son propre travail sur le même territoire sans interférences ni conflits. Cela peut être considéré comme une formule viable, recommandable et même idéale, compte tenu de la situation actuelle de l'Église en Chine continentale et de la difficulté de réaliser aujourd'hui la communion hiérarchique.

c. *Antagonisme.* D'un point de vue ecclésial, l'antagonisme n'est certainement pas une situation idéale. Récriminations et discorde ne s'accordent nullement avec l'amour chrétien. Le fait que chaque partie ait choisi de cheminer par une voie différente ne suffit pas pour justifier leur antagonisme. Les publications qui rapportent ces conflits en prenant parti de manière tendancieuse n'améliorent pas la situation ; elles font même du tort. En traitant de ces affaires, une « Église-pont » ne devrait blâmer personne. S'il faut déplorer quelque chose, ce sera plutôt l'environnement hostile à la liberté religieuse.

Nous avons mentionné le fait que l'Association Patriotique a des structures nationales, provinciales et locales. Son influence et ses activités diffèrent selon les lieux. En certains endroits elle a très peu d'influence et en d'autres certains affirment même qu'elle n'existe pas. Là où l'Association a peu ou pas d'influence, là où elle n'existe pas, il n'y a pas de différence entre l'Église officielle et l'Église non officielle. Il n'y a qu'une seule Église — l'Église légitime. Cela ne signifie cependant pas que dans de tels endroits la vie de foi soit exempte de toute intimidation et de toute peur.

III. - Principes et activités de l'« Église-pont »

L'analyse de la situation en Chine continentale peut nous aider à dégager des orientations pour nous qui vivons hors de Chine continentale, mais sommes appelés à être une « Église-pont ».

1. L'appel du pape

Connaissant la situation en Chine continentale, le pape nous a exhortés, nous qui vivons hors de ce continent, à assumer la responsabilité d'être l'« Église-pont ». Il nous appelle à l'action. Nous ne pouvons pas rester spectateurs passifs de ce qui se passe en Chine, comme si nous ne pouvions être d'aucun secours et comme

si cela ne nous concernait ou ne nous affectait pas. Dieu nous parle à travers cette situation et par la voix du Pasteur suprême de l'Église, qui nous invite à jouer un tel rôle. Nous devons répondre activement à cet appel.

2. *Suggestions personnelles*

a. *Cinq principes d'action*

Que nous aidions l'Église du continent par la prière ou par toute autre forme d'aide, notre attitude devrait se conformer aux cinq points suivants :

1. La compassion à l'égard des deux parties de l'Église devrait être notre règle. Bien que certains éléments puissent jouir d'un minimum de liberté, les deux parties connaissent des conditions peu favorables à la vie religieuse et au progrès dans la foi.

2. Nous déplorons la manière d'agir indépendante qu'adopte l'Église officielle — au moins au niveau juridique — et le fait que cela rompe l'unité hiérarchique avec le successeur de Pierre. Nous sommes également conscients que l'Église officielle est responsable dans une certaine mesure de cette situation et que, dans cette mesure, elle n'est pas à l'abri de tout reproche. Nous nous hâtons cependant d'ajouter que l'indépendance et l'autonomie politique et financière de l'Église sont des objectifs réalisables tout en demeurant dans les limites fixées par le droit ecclésial. Ces trois objectifs sont un idéal et ne devraient en aucune manière justifier une rupture de la communion hiérarchique.

3. La loyauté et l'orthodoxie de l'Église non officielle devraient être pour nous une source d'encouragement.

4. On peut espérer que les deux parties en présence maintiennent le lien d'amour qui unit les chrétiens entre eux. Lors de visites en Chine, tout en exprimant clairement notre point de vue, nous devons éviter d'entrer dans des querelles de personnes ou de faire la moindre chose qui puisse exacerber les conflits. Si, comme « Église-pont », nous agissons de cette manière, non seulement nous aiderons nos frères et sœurs de Chine, mais nous serons appelés à partager leurs souffrances.

5. Nous croyons que le Saint-Esprit est à l'œuvre dans l'Église sur le continent. L'Esprit est celui qui préserve et développe la foi de la communauté chrétienne. Nous maintenons que ceci est vrai pour l'Église non officielle comme pour l'Église officielle. Certains catholiques de l'Église non officielle, en raison des humiliations et des souffrances qu'ils eurent à endurer, ne comprennent pas que

nous ayons quelque relation que ce soit avec l'Église officielle. Nous saisissons cette occasion pour exercer notre fonction d'« Église-pont » et leur proposer notre analyse de la situation. Les catholiques laïcs ne se heurteront peut-être pas aux problèmes discutés dans cet article, mais les prêtres et les religieuses, par contre, en font souvent l'expérience. C'est notre devoir de leur faire savoir notre position.

b. *Directives pour l'action*

Durant les années de la « révolution culturelle » toutes les religions subirent d'énormes pertes. Les temples, les églises, les livres sacrés sont à remplacer. L'Église en Chine continentale a un besoin urgent de toutes sortes d'aide. Comme « Église-pont », nous devons leur tendre une main secourable. L'attitude qui est la nôtre en agissant ainsi et la manière de procurer cette aide requièrent de nous sagesse et prudence.

Notre désir est d'aider à la fois l'Église officielle et l'Église non officielle. Lorsque nous procurons de l'aide à l'Église officielle, nous ne disons pas que nous sommes d'accord avec sa position ou que nous la soutenons. Notre aide a pour but de préserver et de renforcer la foi. Une situation irrégulière au regard de la loi n'exclut pas pour autant nécessairement la présence de Jésus dans l'Église. Quand nous voyons leurs besoins réels, nous ne pouvons pas nous contenter de dire : « Vous êtes une Église en situation illégale ; nous n'avons rien à voir avec vous ! » Comment une telle attitude manifesterait-elle l'amour du Christ ? L'Église non officielle a besoin évidemment d'une aide encore plus importante, surtout dans les campagnes retirées.

Nous espérons que les deux parties comprendront pourquoi nous désirons les aider. Nous espérons ainsi que les évêques et les prêtres en Chine expliqueront à leurs fidèles nos raisons d'agir. Apporter des livres et pourvoir à d'autres nécessités quotidiennes est évidemment une bonne chose, mais il est encore plus important d'utiliser ces occasions pour expliquer à l'Église de Chine continentale qu'apporter de l'aide des deux côtés fait partie intégrante de notre nature d'« Église-pont ». On peut espérer que tous deux verront à quel point leurs divisions nous rendent la tâche difficile. Nous sommes conscients de notre impuissance à résoudre leurs problèmes de fond, mais nos explications contribueront à établir un nouveau climat. Actuellement, c'est une tâche très importante. Les problèmes existant au plan légal pourront un jour recevoir une solution. Cependant le nœud psychologique attend

d'être délié. Alors que nous nous préparons aux tâches futures, il nous faut voir loin et avoir le souci d'encourager.

c. *La formation* : une tâche essentielle

La formation de leaders est un des besoins les plus urgents de l'Église sur le continent. Cela vaut pour l'Église officielle tout autant que pour l'Église non officielle. L'Église officielle dispose déjà de vingt séminaires regroupant environ 700 séminaristes. Tout en soulignant que notre époque est celle du laïcat, nous ne pouvons pas nier qu'actuellement la Chine a terriblement besoin de leaders parmi les prêtres et les religieuses. Les séminaristes doivent recevoir la meilleure formation possible.

d. *L'information*

L'« Église-pont » doit se montrer très prudente lorsqu'elle diffuse de l'information sur l'Église en Chine. Certains rapports publiés à Taiwan sont parfois erronés. Cela nuit à l'Église de Taiwan tout autant qu'à l'Église sur le continent et mérite critique. Ceux qui écrivent des rapports concernant l'Église sur le continent devraient offrir à leurs lecteurs un point de vue véritablement catholique, constructif et réconciliant. Puisque des exemplaires des hebdomadaires *Christian Life Weekly* et *The Catholic Weekly* sont envoyés sur le continent, nous avons besoin d'articles précis, équilibrés et écrits avec charité. Les questions sensibles seraient à éviter. Fournir une information de qualité devrait être la tâche et la marque d'une « Église-pont ».

e. *Partager les souffrances de l'Église sur le continent*

Le service de l'« Église-pont » à l'Église du continent ne peut se limiter à l'aide matérielle. L'œuvre du Christ ne s'accomplit jamais sans la croix. L'« Église-pont » doit donc se disposer à faire l'expérience de la souffrance avec l'Église de Chine continentale. Les membres de l'« Église-pont » seront certainement en butte à des incompréhensions et à des reproches, mais de telles souffrances font partie intégrante de sa mission.

Taiwan, ROC - Taipei 10610 Aloysius B. CHANG CH'UN SHEN, S.J.
P.O. B 7-564

Sommaire. — Les catholiques de Chine continentale ont retrouvé ces dernières années une certaine liberté religieuse; ils sont cependant douloureusement divisés entre une Église officielle autonome, et une Église non officielle. L'auteur formule les principes qui devraient aider les catholiques chinois de Taiwan et de Hong-Kong à travailler, comme « Église-pont », à la réconciliation et à la pleine communion.